

NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DU PÉTITIONNAIRE

Participation Financière pour l'Assainissement Collectif

Objet : BÂTIMENT PROFESSIONNEL / ACTIVITÉ – (AVEC ERP / SANS ERP) – PFAC applicable

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis une demande relative à un **bâtiment professionnel / bâtiment d'activité (avec ou sans ERP)**.

Selon la nature de votre projet, les rejets sont classés :

- **Sans ERP** : *Eaux usées assimilées domestiques* (WC, lavabos, locaux sociaux)
- **Avec ERP** : *Eaux usées domestiques issues d'usagers occasionnels* (public accueilli)

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique et à la délibération du Comité Syndical du SIEPARE du 25 juin 2020, vous êtes redevable de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

Données nécessaires au calcul de la PFAC :

Nombre de salariés utilisant les installations : personnes

Capacité maximale d'accueil (ERP) : personnes

À défaut d'information fiable sur les effectifs : $EU = \text{Surface aménagée} / 20 \text{ m}^2$

Mode de calcul PFAC

$PFAC = CT \times (X + TB \times CP \times EU)$

$TB = K \times 600 \text{ €}$ (Tarif de base indexé annuellement) - Pour 2026, le TB obtenu après indexation est : 703,50 €

$EU = \text{nombre de personnes ou surface} / 20 \text{ m}^2$

CP, CT et X selon la délibération du 25/06/2020

À défaut de catégorie spécifique, les hangars / entrepôts sont classés en $CT = 0,5$.

Coefficient de Type (CT)	
Il est défini 11 types d'établissement	
écoles (pensionnat)	CT = 1
écoles (demi-pension)	CT = 0,5
écoles (externat)	CT = 0,3
hopitaux cliniques etc... (par lit) (y compris personnel soignant et d'exploitat	CT = 3
activités médicales (laboratoire, dentiste ...) (personnel temps-plein)	CT = 1
personnel d'usine (par poste de 8h)	CT = 0,5
peronnels de bureaux, magasin (par agent temps-plein)	CT = 0,5
hotel, pension de famille (sans le restaurant, par chambre)	CT = 1
restaurants (nb de places)	CT = 0,2
usager occasionnels (lieux publics)	CT = 0,05

Variable de lissage (X)			
Cette variable X permet le lissage de la PFAC assimilée domestique			
Equivalent Usager compris entre 0 et 20	X= 0	coef 0=	- €
Equivalent Usager compris entre 21 et 100	X= 20	coef 20=	12 000,00 €
Equivalent Usager compris entre 101 et 500	X= 100	coef 100=	50 400,00 €
Equivalent Usager compris entre 501 et 1000	X= 500	coef 500=	194 400,00 €
Equivalent Usager > ou = 1001	X= 1000	coef 1000=	314 400,00 €

Coefficient de Personnes (CP)	
Il est défini 5 Coefficients de Personnes permettant une réduction du Taux de Base en fonction de la taille du site	
CP = 0 à 20 personnes	CP= 1
CP = 21 à 100 personnes	CP= 0,8
CP = 101 à 500 personnes	CP= 0,6
CP = 501 à 1000 personnes	CP= 0,4
CP > 1000 personnes	CP= 0,25

Cette participation devra être réglée après le raccordement au réseau collectif.

Le dossier est instruit par le SIEPARE et transmis au délégataire pour la réalisation des travaux sur le domaine public.

Pour toute précision, vous pouvez contacter le SIEPARE :
secretariat@siepare.fr - 02 37 83 48 35.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président
Jean Pierre REBAUT


